

CYCLO CLUB LEZATOIS



Randonnée Arize Leze

2017

RÈGLEMENT

Art.1 Placée sous l'égide de la **F.F.C.T.**, cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes affiliés ou non à la **F.F.C.T.**

Art.2 Les tarifs des inscriptions pour les randonnées VTT et route sont identiques. Licenciés FFCT : 3,00 € - Autres fédérations : 5,00 € - Non licenciés : 7,00 €, quelque soit le circuit choisi.

Inscription randonnée pédestre : 3,00 €

Art.3 Les moins de 18 ans devront être accompagnés d'un représentant légal. Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident ou de contestation d'une personne mineure.

Art.4 Le port du casque est obligatoire pour la randonnée V.T.T. et vivement conseillé pour la randonnée route.

Art.5 Les participants aux parcours route et V.T.T. recevront une fiche de parcours comportant le règlement de la randonnée, l'itinéraire, et les numéros en cas d'urgence.

Art.6 Cette randonnée est à caractère purement touristique. Ce n'est pas une compétition. Elle se déroule dans un esprit de convivialité. En conséquence elle ne donnera lieu à aucun classement ni publication de temps.

Art.7 Chaque participant est tenu de respecter le code de la route, les arrêtés préfectoraux et municipaux des communes traversées ainsi que les consignes faites par le club organisateur. La plus grande prudence est notamment recommandée dans la traversée des agglomérations, aux intersections, lors des dépassements et croisements par des automobilistes. La circulation en peloton de 50 personnes est interdite.

Art.8 Le développement durable accompagne notre pratique sportive. Notre volonté est de minimiser les conséquences négatives de notre activité sur l'environnement.

Dans le respect de notre éthique, aucun déchet ne doit être jeté sur la chaussée ou les sentiers : des sacs poubelle sont à disposition aux ravitaillements.

Art.9 Chaque participant à la randonnée VTT, possédant un GPS enregistrant le parcours réalisé, s'engage à ne pas le diffuser, par quelque moyen que ce soit, étant donné que ces itinéraires sont accessibles uniquement le jour de la randonnée VTT Arize-Lèze 2017 en raison des passages autorisés sur des propriétés privées.

Art.10 Le seul fait de participer à cette randonnée entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à l'entreprendre.

